

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription à titre professionnel : il appartient aux candidats d'obtenir l'accord de leur hiérarchie avant le dépôt de leur inscription.

Modalités d'inscription : toute inscription à la formation se fait uniquement par le biais des formulaires depuis le site internet de l'Union des Communes Vaudoises : www.ucv.ch.

Modalité de paiement : le prix d'inscription à la formation est exigible dans un délai de 30 jours dès réception de la facture.

Annulation par les participants :

1/Inscription à une formation (sur un ou plusieurs jours) :

- **Annulation jusqu'à 15 jours avant le premier jour de formation, quel que soit le motif***: CHF 100.- de frais administratifs sont facturés.
- **Annulation moins de 15 jours avant le premier jour de formation, quel que soit le motif***: le montant total des frais d'inscription à la formation est exigé et aucun remboursement n'est accordé.
- **Absence non annoncée ou interruption, quel que soit le motif***: le montant total des frais d'inscription à la formation est exigé et aucun remboursement n'est accordé.

** sauf sur présentation d'un certificat médical*

Annonce de l'annulation : seules les annulations annoncées par courriel seront prises en compte.

Annulation par l'Union des Communes Vaudoises : l'Union des Communes Vaudoises met en œuvre une formation sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (minimum 10 personnes). En cas d'annulation, elle avise les participants par courriel et propose des alternatives dans la mesure du possible. En cas d'annulation par l'Union des Communes Vaudoises le jour même pour cas de force majeure, le coût de la formation est remboursé si aucune autre session de remplacement ne peut être proposée.

Attestation de formation : l'Union des Communes Vaudoises délivre une attestation aux personnes qui ont participé à la journée de formation.

L'Union des Communes Vaudoises n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participants dans les locaux.

Toute reproduction et / ou transmission des supports de formation, totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de l'UCV.

L'UCV se réserve le droit de modifier le programme des formations, le prix des formations ainsi que les conditions générales en tout temps.

Pully, août 2019